

Compte rendu du Conseil Municipal de Davayat

25 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CAILLET Pascal, Maire.

Date de convocation : 15 février 2019

Ordre du jour : ● Démolition de la salle des fêtes - Mission SPS - Choix du cabinet
● Aménagement de la place - démolition d'un bâtiment et construction d'une halle aux marchés ● FIC 2019 ● Eclairage public ● Révision du PLU - Point sur les différentes réunions ● Demande de travaux pigeonnier le Mas ● Autorisation de poursuites - trésorerie de Manzat ● Site Internet ● Mise à disposition d'un broyeur à végétaux par le SBA ● Questions diverses

Présents : Mmes BERTHON Sandrine, JAFFEUX Sylvie, ALBISSON Nathalie, Mrs CHOMET Laurent, CHAMALET Michel, Mr FABRE Jean- Louis, BOURBONNAIS Daniel, PIGNOL Marc, CHALAYER Richard, CONDAT Christophe

Excusé : Mr CHARVOIN Christophe (procuration à L. CHOMET)

Absent : LE VAN Lucien

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHON

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2018

- Approuvé à l'unanimité

Démolition de la salle des fêtes -

Dans le cadre des travaux de démolition de l'ancienne salle des fêtes, il y a lieu de confier à un bureau spécialisé une mission de coordination SPS.

Trois offres ont été reçues en Mairie.

Sur proposition du Maire, et après délibération, le conseil municipal décide de confier la mission coordination SPS à SOCOTEC, pour un montant de 800,00 € H.T..

Aménagement de la place - démolition d'un bâtiment et construction d'une halle aux marchés - Demande de subvention FIC 2019 -

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement d'un marché couvert sur la place publique en bordure de la RD 2144, après démolition de l'ancienne salle des fêtes.

Ce dossier qui avait fait l'objet d'une inscription au FIC 2017, puis 2018 a pris du retard mais les travaux vont pouvoir débuter prochainement.

Le montant estimatif de ces travaux, dont une partie va bénéficier d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la communauté de communes (délibération du 11/12/2017) s'élève à un total de 288 417,95 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le projet modifié et le nouveau plan de financement et sollicite auprès du conseil départemental, une subvention dans le cadre du FIC 2019, au titre de l'aménagement de bourg.

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Montant estimatif total des travaux : | 250 799,00 € |
| Honoraires et Imprévus 5 % : | 37 618,95 € |
| Montant total H.T. : | 288 417,95 € |
| Montant T.T.C. : | 346 101,54 € |
| Subventions obtenues : | |
| DETR 2017 - | 76 714,00 € |
| Subvention Région 2017 : | 63 928,00 € |
| Subvention sollicitées : | |
| FIC 2019 - 20 % - 0.9 COS: | 51 915,23 € |
| Prêt court terme T.V.A. : | 56 700,00 € |
| Part communauté de communes | 48 487,10 € |
| Prêt classique : | 30 000,00 € |
| Autofinancement : | 18 357,21 € |

Programmation FIC 2019 / 2021

Comme il convient d'établir un tableau de programmation pour les années 2019 à 2021, le conseil municipal prévoit pour les années 2020 et 2021 des travaux de voirie pour le solde restant disponible, soit pour un programme de travaux de 58 133 € H.T.

Eclairage public - Aménagement de la place - route de Châtel:

- Dans le cadre de l'aménagement de la place il convient de prévoir la réalisation de travaux d'éclairage public: l'estimation des dépenses s'élève à 24 000 € H.T.

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T. pour les travaux d'éclairage public, de 60% pour les travaux de mise en conformité en demandant à la commune une participation de 11 665,78 €.

- Suite à la création du lotissement « Barbanate » et à la mise en place d'un nouveau poste de transformation, il convient de prévoir la réalisation de travaux d'éclairage public: l'estimation des dépenses s'élève à 3 400,00 € H.T.

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T. et en demandant à la commune une participation de 1 700,00 €.

Le conseil municipal après délibération autorise le Maire à signer les conventions de financement de ces travaux.

Révision du PLU

Monsieur le Maire dresse un compte rendu des réunions de travail de la commission « Urbanisme » sur le dossier de révision du PLU. Une réunion de concertation avec les personnes publiques associées s'est déroulée le 14 février.

Le projet de PLU sera exposé à la population lors d'une réunion publique fixée au mardi 26 mars à 18h 30.

Demande de travaux pigeonnier le Mas

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le pigeonnier situé rue du Four au Mas appartient en copropriété à la commune et à un particulier qui s'inquiète du mauvais état de ce bâtiment.

Le conseil municipal, conscient qu'une décision doit être prise rapidement quant au devenir de ce bâtiment charge le Maire de rencontrer les copropriétaires afin qu'un compromis puisse être trouvé.

Autorisation de poursuites - trésorerie de Manzat

Compte tenu de la fermeture de la trésorerie de Combronde et de son transfert à Manzat, il est demandé d'autoriser à titre permanent le comptable de la trésorerie de Manzat à émettre les lettres de relance et de mise en demeure et à engager les actes de poursuites pour mettre en recouvrement les titres émis par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité donne autorisation au comptable.

Prêt d'un broyeur à végétaux par le SBA

Jean Louis FABRE, adjoint et délégué auprès du SBA informe le conseil que le SBA peut mettre à disposition des collectivités un broyeur thermique de végétaux. Ce matériel pourrait permettre d'éviter le brûlage des végétaux et présenter un intérêt pour les habitants qui auraient des déchets de taille à détruire.

Un essai de broyage pourrait être réalisé en semaine pendant les vacances d'avril, sous la surveillance d'un élu et de l'agent technique.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Création d'un site Internet

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 17 décembre 2018, Jean Louis FABRE avait fait part des différents échanges qu'il avait eus avec Mr RABANET - Locaweb - en vue de la création d'un site internet pour la commune.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu et il est proposé de donner suite à l'offre de création d'un site internet pour un montant de 1 260,00 € H.T. auquel il conviendra d'ajouter 50 € H.T. mensuel de maintenance et mise à jour.

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable à cette proposition ; les crédits seront prévus au B.P. 2019.

→ Il est donné connaissance du compte rendu annuel 2017 du service public d'assainissement

Le Maire,

P. CAILLET

Le secrétaire de séance

S. BERTHON